

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/04/2022

Dossier complet le :

12/04/2022

N° d'enregistrement :

f09322p0125

1. Intitulé du projet

Mise en conformité administrative du captage du Fontenil

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Saint Bonnet en Champsaur

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Le Maire - M. Laurent DAUMARK

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 4 5 0 2 0 0 0 1 9

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17c - Dispositifs de captage des eaux souterraines en nappe d'accompagnement d'une capacité totale maximale supérieure à 5% du débit du cours d'eau	Prélèvement horaire maximal: - pour les besoins d'alimentation en eau potable (AEP) = 65 m3/h - pour les besoins irrigation = 270 m3/h Soit un prélèvement maximal de 335 m3/h Ressource disponible à l'étiage = 65 m3/h Prélèvement maximal = 335/65 = 515% du débit du cours d'eau

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le captage du Fontenil est utilisé pour satisfaire 2 usages : eau potable et irrigation.

Du 15/06 au 15/09 :

- durant 16h/j, le captage satisfait les besoins irrigation de l'ASA du Rocher Roux
- durant 8h/j, le captage satisfait les besoins eau potable de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur ainsi que les besoins irrigation de l'ASA des Combes

Du 15/09 au 15/06, le captage satisfait les besoins eau potable dans la limite de 6l/s et le trop-plein de la source repart en partie dans le torrent du Ponteillard (depuis le réservoir d'eau potable) et en partie dans le Béal du Fontenil.

La répartition des débits entre chaque usager doit faire l'objet d'une convention tri-partite qui sera établie et signée dans le cadre de la procédure de mise en conformité, au moment de l'enquête publique.

A ce jour, il n'existe pas de débit réservé, ni de régulation. Le milieu récepteur du trop-plein du captage est le torrent de Ponteillard.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- obtention de l'arrêté de déclaration d'utilité du projet
- mise en place des périmètres de protection et mise en application des recommandations fournies par l'hydrogéologue agréé dans son rapport
- obtention de l'autorisation de prélèvement

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Des travaux seront réalisés dès l'été 2022 sur la partie aval du captage, au niveau du réservoir de tête. Un système de régulation (robinet flotteur) va permettre de ne prélever que les débits nécessaires à la satisfaction des besoins AEP. Ainsi, les débits non utiles à l'eau potable seront restitués directement au niveau du captage du Fontenil dans le torrent de Ponteillard, alors qu'actuellement le trop-plein se fait au réservoir vers le torrent de Ponteillard. De même, un compteur de prélèvement sera installé sur la conduite d'adduction sur l'arrivée dans le réservoir du Fontenil. Ces travaux ne font pas partie du projet de mise en conformité administrative du captage.

Les travaux à réaliser au captage dans le cadre de la mise en conformité sont :

- isolation de la pièce "technique" du captage où se trouvent l'armoire électrique
- changement des ventilations
- remise en état de l'ouvrage de captage
- reprise complète du regard amont tête de drain
- installation d'une clôture autour du PPI avec portail d'accès
- mise en place d'un départ prioritaire dans l'ouvrage de captage pour la restitution du débit réservé au torrent de Ponteillard

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du captage ne sera pas modifiée par rapport à actuellement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'autorisation environnementale unique pour la rubrique 1210

Dossier de demande de déclaration d'utilité publique

Dossier de demande d'autorisation sanitaire

Dossier d'enquête parcellaire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de clôture du PPI (ml)	350
Surface du PPI (m ²)	7200
Surface du PPR (m ²)	1 080 000

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Saint Bonnet en Champsaur

Parcelles Z09, ZM9 et ZM10 :

Commune de Saint Bonnet en Champsaur

Parcelle Z08 : propriétaire privé

Parcelle ZN1 : ONF + Ministère de l'Agriculture

Coordonnées géographiques¹

Long. 44° 6' 9" 36 Lat. 06° 12' 84" 44

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Saint Bonnet en Champsaur

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type2 930012800 : Bocage du Champsaur de Saint Michel de Chaillol à Saint Jacques en Valgodemard
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alpes du Sud
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé le 29/06/2006 par AP n°2006-180-12 et arrêté n°05-2017-02-14-005 du 14/02/2017 portant approbation de la modification du PPRN
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un PGRE a été approuvé sur la bassin versant du Drac Amont mais pas de classement en ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Objet du présent dossier : périmètre de protection à mettre en conformité
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- à 3 km à vol d'oiseaux du site N2000 Directive Oiseaux FR9310036 : Les Ecrins - à 6 km à vol d'oiseaux du site N2000 Directive Habitats FR9301511 : Dévoluy Durbon Charance Champsaur - à 6 km à vol d'oiseaux du site N2000 Directive Habitats FR9301506 : Valgaudemar
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le captage est existant et les prélèvements dans le futur ne seront pas modifiés (pas d'augmentation prévue des débits prélevés). La modification du mode de régulation du réseau AEP va permettre une restitution des débits non captés directement au point de captage. Un débit réservé prioritaire va être instauré directement au captage. La situation future sera donc améliorée par rapport à la situation actuelle. Les impacts seront nuls voire bénéfiques.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement, le trop-plein du captage est envoyé dans le béal du Fontenil, canal utilisé pour l'alimentation gravitaire de l'ASA de Villard Trottier (aujourd'hui fusionnée pour former l'ASA du Rocher Roux). L'alimentation de ce canal est intermittente en été dès lors que la modulation horaire des prélèvements est mise en place. Dans le futur, ce béal sera moins souvent alimenté puisqu'il est prévu que le trop-plein soit restitué dans le torrent de Ponteillard. Toutefois, le nouveau fonctionnement ne changera pas le caractère intermittent du béal du Fontenil.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Risques actuels de pollution sur le réseau d'eau potable - présence parfois de bactériologie. Le risque ne sera pas plus élevé durant les travaux, ni après les travaux.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements d'engins pour la réalisation des travaux - allers/retours via une piste forestière existante pour permettre la pose de la clôture ainsi que les travaux de réfection/aménagements du captage --> impacts nuls et de courte durée
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit des engins le temps des travaux de mise en conformité --> impacts nuls et de courte durée

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de mise en conformité a également pour projet de mettre en place une convention tripartite entre les différents usagers de la ressource. Parmi les usagers, deux ASA bénéficient de l'eau du captage. Bien que leur fonctionnement ne soit pas modifié à la suite de la procédure de mise en conformité, la régularisation du captage devra permettre un usage sécurisé de la ressource --> impact bénéfique sur l'agriculture

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'ASA du Rocher Roux porte actuellement un projet de passage à l'aspersion de son réseau d'irrigation. Ce projet avait déjà été étudié par le passé (années 2000) mais n'avait alors pas abouti. Il est aujourd'hui financé et devrait voir le jour d'ici fin 2024. Ce projet ne devra pas modifier le mode d'utilisation de la ressource du Fontenil au niveau du captage. Les modifications se feront plus en aval avec l'abandon des canaux gravitaires pour la mise en place de réseaux sous pression. Les volumes de prélèvements sollicités dans le cadre de l'autorisation de prélèvement du Fontenil seront dissociés en 2 cas de figure :

- prélèvement maximal autorisé pour l'usage irrigation gravitaire pour le fonctionnement actuel du réseau
- prélèvement maximal autorisé pour l'usage irrigation par aspersion dans le cas où le projet de l'ASA se réalise.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet est une régularisation d'ouvrage et d'usage existant. La mise en place d'un débit réservé à restituer dans le torrent de Ponteilard va améliorer la qualité de ce milieu. Les impacts du projet sur l'environnement seront bénéfiques à terme.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Comme dit précédemment, le projet est une régularisation d'ouvrage existant visant à la conformité sanitaire et environnementale d'un captage d'eau potable utilisé depuis 1956 pour cet usage. Etant donné :

- l'absence de travaux conséquents
 - la mise en place d'un débit réservé prioritaire sur les autres usages au départ du captage;
- Il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 : bilan besoins/ressources Captage du Fontenil Annexe n°8 : rapport de l'hydrogéologue agréé

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Saint-Bonnet** le, **11 AVR. 2022**

Signature

